

**Procès verbal du conseil  
de la Communauté de Communes du Pays Beaumontois  
le Samedi 24 Septembre 2011**

L'an deux mille onze, le vingt-quatre Septembre, le Conseil Communautaire s'est réuni à la Mairie de BEAUMONT DU PERIGORD, sous la présidence de Maryse BALSE, à la suite de la convocation adressée le 14 Septembre 2011.

**Nombre de membres en exercice :** 30

**Présents :** 26

BAYAC

Annick CAROT  
Francis BOURGEOIS

BEAUMONT DU PERIGORD

Dominique MORTEMOUSQUE  
Michel MARCHAL  
Bernard BESLIN  
Gérard ROUSSELY  
Gabriel VIDAUD

BOURNIQUEL

Jean-Marie SELOSSE  
Nicole VITRAC

LABOUQUERIE

Michelle CABANE  
Didier CHOUPE

MOLIERES

Isabelle LAAN  
Michel CARRIERE

MONSAC

Claude CHASTENET  
Daniel SEGALA

MONTFERRAND DU PERIGORD

Georges MEYRIGNAC  
Odile DELCEL

NAUSSANNES

Pierre BONAL  
Marie-Line BOISSERIE

NOJALS ET CLOTTES

Alain MERCHADOU  
Claude ISSARTIER

RAMPIEUX

SAINT AVIT SENIEUR

Alain DELAYRE

SAINTE CROIX DE BEAUMONT

Annie CLAVEL

SAINTE SABINE BORN

Maryse BALSE  
Jacques CHASTANET  
Thierry PIMOUGUET

**ORDRE DU JOUR**

1. Ressources Humaines :
  - Création d'un poste adjoint administratif à temps non complet
  - Recrutement d'un agent de remplacement suite à la disponibilité d'un agent titulaire
  - Renouvellement du contrat de l'agent administratif chargé de l'accueil à la Mairie de Montferrand du Pgd
  - Transformation du CDD en CDI d'un agent d'animation
2. Retrait du Syndicat Mixte A GE DI pour la fourniture de logiciels
3. Délibérations concernant les exonérations (ou abattements) de fiscalité directe locale pour 2012
4. Marchés et Travaux en cours
5. Questions diverses

Le Président, Maryse BALSE, ouvre la séance à 9H00 et procède à l'appel des membres présents. Elle soumet ensuite à l'approbation de l'assemblée le compte-rendu de la réunion du 30 Juillet 2011 qui est adopté à l'unanimité.

Le président demande aux délégués de bien vouloir signer le procès-verbal se rapportant à ce dernier conseil et demande à Mr Michel MARCHAL d'être secrétaire de séance ce qu'il accepte.

RESSOURCES HUMAINES :
-----------------------

### **CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF DE 2<sup>ème</sup> CLASSE A TEMPS NON COMPLET**

Le président explique au conseil que la future organisation du secrétariat de mairie et les absences pour maladie ou congé des agents nécessitent le recrutement d'un adjoint administratif bénéficiant d'une expérience significative.

Suite à la réunion des Maires, il est proposé, à compter du 1<sup>er</sup> novembre prochain, la création d'un poste d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (20 heures par semaine).

Le conseil approuve.

### **RECRUTEMENT D'UN AGENT NON TITULAIRE DE REMPLACEMENT**

Monsieur Edouard LAFAYE, agent de l'équipe technique, a quitté ses fonctions à sa demande et a été admis en disponibilité depuis le 1er septembre 2011.

Les besoins du service nécessitent le remplacement de ce fonctionnaire indisponible.

Il est donc proposé le recrutement, à compter du 1er octobre 2011, d'un agent non titulaire de remplacement dans les conditions fixées par l'article 3 – 1<sup>er</sup> alinéa de la loi du 26 janvier 1984 (remplacement momentané d'un titulaire indisponible) pour une période allant jusqu'au 28 février 2012 inclus. Les membres du conseil acceptent.

Une réunion de la commission du personnel est prévue le Jeudi 29 Septembre 2011 à 11h30.

## **RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE L'AGENT ADMINISTRATIF CHARGE DE L'ACCUEIL A LA MAIRIE DE MONTFERRAND DU PGD**

Mme BION a été recrutée le 13 novembre 2006 pour assurer la gestion administrative de l'agence postale de la commune de Montferrand-du-Périgord en CDD à raison de 12/35ème. L'acte d'embauche est renouvelé annuellement depuis cette date.

Son contrat de travail arrive à expiration le 12 novembre 2011.

Avec l'accord du Maire, le conseil accepte de renouveler ce contrat pour un an à compter du 13 novembre 2011 à raison de 12 heures de travail hebdomadaire.

## **TRANSFORMATION DU CONTRAT A DUREE DETERMINEE EN CONTRAT A DUREE INDETERMINEE de Mme FAYOL Christine**

Madame FAYOL Christine, agent d'animation contractuel, bénéficie d'un contrat de travail à durée déterminée jusqu'au 31 octobre 2011 inclus pour une durée hebdomadaire à rémunérer de 14.50 heures.

Au terme de 6 ans d'ancienneté, le renouvellement doit être sous la forme d'un contrat à durée indéterminée (CDI) en vertu de l'article 3 – alinéa 6 de la loi du 26 janvier 1984 qui stipule que les agents non titulaires recrutés sur cette base sont engagés par des contrats à durée déterminée (CDD) renouvelables mais dont la durée globale ne peut excéder 6 ans.

Le conseil accepte la reconduction de l'engagement et donc un nouveau contrat à durée indéterminée.

<b>RETRAIT DU SYNDICAT MIXTE A.GE.DI. POUR LA FOURNITURE DE LOGICIELS</b>
---

La CAF apporte un soutien technique et financier aux collectivités avec le contrat Enfance et Jeunesse pour développer des actions utiles aux familles.

Elle attribue des aides pour l'achat d'un nouveau logiciel qui établit une liaison avec les structures d'accueil et ainsi la remontée des informations.

La Communauté de Communes avait contractualisé avec AGEDI en 2006 pour un logiciel de gestion des activités du service enfance mais qui maintenant ne permet pas la relation avec la CAF. Il nous faut changer de prestataires et pour cela dénoncer le contrat avec AGEDI qui est un prestataire un peu particulier puisque c'est un syndicat mixte. L'accord du responsable de l'Etat dans l'arrondissement est nécessaire pour libérer la collectivité de ses engagements.

Le nouveau prestataire retenu est ABELIUM COLLECTIVITES qui a un logiciel DIABOLO qui correspond aux exigences de la CAF et qui permet également d'exporter les données vers HELIOS (système de gestion informatique de la Direction du Trésor Public).

Le conseil approuve la décision de se retirer du syndicat AGEDI.

DELIBERATIONS CONCERNANT LES EXONERATIONS (OU ABATTEMENTS) DE FISCALITE DIRECTE LOCALE POUR 2012
---

C'est la période de l'année avant le 1er Octobre où les collectivités décident des exonérations qu'elles peuvent consentir à des catégories de personnes.

L'année 2011 est la première année d'application de la réforme de la fiscalité locale. Les bases ont été modifiées ainsi que les taux même pour les collectivités qui avaient décidé de ne pas augmenter la fiscalité leur revenant.

Pour la TH Taxe d'Habitation, il y a la suppression de la part départementale. Le produit de TH qui correspondait à la part départementale a été transféré au bloc communal (commune et communauté de communes au prorata des taux votés en 2010).

L'année passée, le conseil avait décidé de voter une politique fiscale et cette décision a du être reportée à cause de la mise en œuvre de la réforme de la fiscalité.

Pour la TH, chaque collectivité ayant une politique fiscale a une valeur moyenne.

La communauté de communes n'ayant pas institué de politique fiscale a les valeurs moyennes des communes qui s'appliquent.

Décider une politique fiscale en votant des abattements au minimum va permettre d'établir une valeur moyenne pour la communauté de communes. (Elle sera de 2 548 euros) et ainsi de lisser les différences entre les communes pour ce qui concerne les abattements et par conséquent du produit de taxe d'habitation qui revient à la communauté de communes.

C'est le choix qui a été retenu par le bureau de la communauté de communes. C'est ce qui est proposé et qui est accepté par le conseil.

- Concernant les nouvelles exonérations au niveau de l'intercommunalité, il y avait la possibilité d'exonérer cette année de TFNB Taxe Foncières Non Bâties les terrains plantés en vergers, cultures fruitières et vignes.

Après en avoir débattu et argumenté que les taxes foncières sur les propriétés non bâties représentent une part significative de nos ressources fiscales et qu'il ne convient pas d'exonérer une catégorie d'agriculteurs en particulier, les maires proposent de ne pas voter cette exonération et de supprimer celle qui avait été votée en 1993 sur les terrains plantés en noyers.

Le conseil accepte de reconduire les exonérations qui existaient déjà à l'exception de celle pour la TFNB sur les terrains plantés en noyers qui est supprimée.

Concernant le dégrèvement de la Taxe afférente aux parcelles exploitées par les jeunes agriculteurs, l'ETAT accorde pour 5 ans le dégrèvement à 100% quand les collectivités ont délibéré pour prendre 50% à leur charge.

Concernant la taxe d'aménagement, la CCPB n'est pas concernée car elle n'a pas compétence.

## MARCHES ET TRAVAUX EN COURS

### Attributions des Contrats d'objectifs

Le conseiller général du canton avait organisé le 12 Septembre une réunion préparatoire aux contrats d'objectifs avec les maires. Pour les contrats d'objectifs, une nouvelle période de 4 exercices débute.

La dotation globale attribuée par le Conseil Général pour ce nouveau contrat sur le canton de BEAUMONT est de 682 212 € soit une dotation de 170 553 € par an maximum.

Ont été retenus les opérations suivantes :

M O	OPERATION	Travaux HT	Attribution 2011
CCPB	voirie d'intérêt communautaire	167 000	66 800
CCPB	travaux sur ouvrages d'art	40 000	16 000
CCPB	aménagement de l'atelier voirie	10 000	4 000
CCPB	travaux à la gendarmerie	10 000	4 000
CCPB	acquisition de mobilier Maison des services	30 000	12 000
CCPB Nojals et Clottes	réfection façade extérieure de l'église de Clottes	9 000	3 600
CCPB Labouquerie	Aménagement du bourg de Labouquerie	75 250	30 100
Bayac	aménagement de la salle des fêtes	25 000	10 000
Naussannes	réhabilitation de 2 logements 176 500 HT	37 500	15 000
Sainte Croix de Bt	réhabilitation d'un logement 130 000 HT	18 750	7 500
TOTAL		422 500	169 000
<b>Fonds de réserve</b>			1 553
<b>Dotation</b>			<b>170 553</b>

Vient s'ajouter les contrats d'objectifs attribués pour le canton de LE BUISSON

CCPB	Molières	Aménagement d'une aire de loisirs à MOLIÈRES	30 900	9 270
------	----------	--	--------	-------

Dominique MORTEMOSQUE précise que ces contrats seront présentés le 10 Octobre en commission permanente du Conseil Général et que le Président CAZEAU les signera à l'occasion de sa venue sur le canton pour l'inauguration des travaux du collège dont la date reste à confirmer.

### Travaux de voirie Réception des travaux

Les travaux de voirie sont maintenant terminés. Le marché s'élève à 460 039.01 €

Investissement : 199 798.97

Fonctionnement : 260 240.04

La réunion de réception des travaux est prévue le 10 Octobre.

## **SITE MAJEUR**

Une réunion était organisée par le Conseil Régional et Conseil Général de la DORDOGNE avec les maitres d'ouvrage des projets retenus dans le cadre de SITE MAJEUR pour valider les termes de la convention à passer entre le Conseil régional d'Aquitaine et le Conseil général de la Dordogne et faire le point sur l'avancée des opérations avec calage du programme prévisionnel et du programme annuel.

Pour SAINT AVIT SENIEUR, il est spécifié que l'année 2012 sera l'année des fouilles archéologiques et de l'étude diagnostic du projet global réalisé par l'architecte en chef des Monuments Historiques et que 2013 verra l'engagement des travaux. Il a été précisé que l'année 2014 (qui est hors convention) pourra permettre de terminer les travaux engagés. Une réunion à la DRAC est programmée début Octobre pour caler avec les services de l'Etat le calendrier de ce programme de travaux.

## **Mairie de SAINT AVIT SENIEUR**

La commission achat s'est réunie le 8 Août pour choisir les titulaires du marché à procédure adaptée relatif aux travaux de réhabilitation d'un bâtiment en vue de l'aménagement de la mairie de SAINT AVIT SENIEUR.

Les offres suivantes ont été retenues

		Entreprise	Offre retenue HT	TTC
Lot 1	Gros Œuvre – Démolition - VRD	Sarl MORON Construction Beaumont du Pgd	74 027.10 €	88 536.41 €
Lot 2	Traitement antiparasitaire	SARL STAD Bergerac	2 037.85 €	2 437.27 €
Lot 3	Charpente bois – Couverture	SARL LAFAYE Montagrier	30 254.49 €	36 184.37 €
Lot 4	Menuiseries extérieures Alu et bois	SARL FC Distribution Siorac en Périgord	20 788.36 €	24 862.87 €
Lot 5	Menuiseries intérieures bois - escalier	SARL FC DISTRIBUTION Siorac en Périgord	16 486.54 €	19 717.90 €
Lot 6	Plâtrerie – plafonds suspendus	SARL MORON AGENCEMENT	16 769.18 €	20 055.94 €
Lot 7	Peintures Revêtements sols et murs	ETS ROCHOIR Joël Lamonzie Saint Martin	5 366.00 €	6 417.74 €
Lot 8	Sanitaire	SARL BARDET Serge Belvès	3 472.90 €	4 153.59 €
Lot 9	Electricité – VMC+	SARL B ELECTRIC Périgueux	20 235.63 €	24 201.81 €
Lot 10bis	Chauffage Rafrachissement	DOMICILE DEPANNAGES Prigonrieux	13 958.22 €	16 694.03 €
Lot 11	Peintures	SARL ETS MARCILLAC & Fils Bergerac	8 395.23 €	10 040.70 €
			211 791.50	253 302.63

Pour le lot 10 bis : Il a été retenu un chauffage rafraîchissement (16 694.03 € TTC) alors que la proposition de base (lot n°10) était un chauffage fuel (11 903.91 € TTC). La commune de SAINT AVIT SENIEUR prend la différence (4 790.12 € TTC) en charge sous forme de fonds de concours.

Pour ce lot il convient de prendre un avenant car il a été omis par le maître d'œuvre

la dépose : 360 € HT

PP SPS : 1 200 € HT (plan de récolement)

L'enveloppe budgétaire pour les travaux était de 226 050 €. Lors de la prochaine réunion, il faudra ajuster avec une décision modificative.

### **Mairie de MONSAC**

Les travaux ont débuté.

### **Maison des services publics**

Le chantier se déroule normalement.

L'entreprise SPIE titulaire du lot électricité nous conseille de demander un raccordement au tarif jaune. S'agissant d'un équipement communal et intercommunal, il faut signer une convention avec le SDE pour la prise en charge de la desserte en énergie électrique.

Il va être engagé une consultation pour l'achat du mobilier.

### **Maîtrise d'œuvre pour les travaux de l'Eglise de BEAUMONT**

Un diagnostic de l'église de BEAUMONT avait été établi par l'architecte en chef des Monuments Historiques Mr OUDIN en 2006 ainsi qu'un phasage des travaux.

Les travaux portent sur la consolidation de maçonneries en élévation extérieure, la restauration intérieure, le chauffage et la mise en valeur électrique.

Certains travaux deviennent urgents aussi, afin de pouvoir faire des prévisions, il faut tout d'abord recruter un maître d'œuvre. Le conseil accepte

### **Maîtrise d'œuvre pour les ouvrages d'art**

La commission achat a retenu comme maître d'œuvre pour la réfection des ponts de la communauté de communes INFRA CONCEPT SARL pour un montant de 15 000 € HT soit 17 940 € TTC. INFRA CONCEPT débute sa mission le 4 Octobre par une visite des ouvrages les plus endommagés.

## **Décision pour les produits d'entretien utilisé par la communauté de communes**

Suite à une consultation, il a été retenu

Lot 1 : Pour les produits concernant l'hygiène, la protection et la restauration, l'entreprise LEGOFF pour un montant annuel de 2 000 €

Lot 2 : Pour l'entretien des sols, des surfaces, l'entreprise LEGOFF pour un montant annuel de 750 €

Lot 3 : pour l'hygiène du linge, sacs poubelles et la brosserie, Ets BARIAT pour un montant annuel 1 500 €

Lot 4 : pour les produits ouate et essuyage : SAS SO DI CO pour un montant annuel de 2 000 €

QUESTIONS DIVERSES
--------------------

### **Ramassage scolaire**

Les contrats de l'entreprise LABORIE sont repris par PERIGORD VOYAGE. Les circuits desservis auparavant par l'entreprise restent inchangés.

### **Regroupement intercommunal**

Suite à une question sur les avancées du regroupement intercommunal, Dominique MORTEMOSQUE explique que lors de la dernière CDCI, le Préfet a fait valider la méthode de travail de la CDCI et le Président CAZEAU a déposé un amendement regroupant un territoire de 58 communes et de plus de 21 000 habitants, territoire plus regroupé que ce qui était proposé par les services de l'Etat.

### **Chemins de randonnée**

Un maire demande si l'entreprise attributaire du marché a fini de nettoyer les chemins. Il lui est répondu que le programme d'entretien a été réalisé même si le prestataire doit repasser sur quelques chemins. Selon l'avis de l'Office de Tourisme qui commercialise les circuits PDIPR, les randonneurs sont satisfaits des chemins, de leur état d'entretien et du balisage.

La prochaine réunion est fixée au Samedi 29 Octobre 2011 à 9 H 00 dans la salle du Conseil de la Mairie de Beaumont du Périgord.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 10 h 15.*